

## Compte-rendu du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 FR 8201640 « Pelouses à orchidées, habitats rocheux du Revermont et gorges de l'Ain » - Mardi 13 novembre 2018 à Verjon

### PRÉSENTS

STRUCTURE	NOM PRENOM	QUALITE
Conseil Départemental de l'Ain	TOURNIER Sébastien	Service Environnement
Mairie de Bohas-Meyriat-Rignat	LUEZ Jean-Luc	Maire
Mairie de Corveissiat	MORELLET Brigitte	Maire
Mairie de Courmangoux	GAILLARD Michel	Maire
Mairie de Drom	GUILLEMONT Yves	Maire
Mairie de Neuville-sur-Ain	SICARD Alain	Adjoint
Mairie de Ramasse	PORRIN Michel	Maire
Mairie de Val Revermont	CURNILLON Jean-Michel	Adjoint
Mairie de Verjon	JAMME Philippe / MULLER Odile	Maire / 1er adjointe
Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse	CRISTIN Yves	Conseiller Délégué Environnement
Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse	CROPPI Laurence / TEYSSIER Alicia	Directrice Environnement / Animatrice Natura 2000
Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays de Cerdon	SICARD Alain	Conseiller
Syndicat de la Rivière Ain Aval et ses Affluents	SICARD Alain	Président
Syndicat de la Rivière Ain Aval et ses Affluents	LAFLEUR Alexandre	Chargée de mission
CAUE de l'Ain	JOCTEUR Lorène	Paysagiste
CDS 01	VALTON Bertrand	Commission Environnement
SEMA	BROCHIER Daniel	Commission territoriale Revermont Piémont
AGEK	VERMEIL Philippe / LAFARGE Christophe	Président / Vice-Président
LPO AURA	LETSCHER Robin	Conservateur de la RNN Hautecourt
DDT Ain	DURAND-BOURLIER Muriel	Chargée de Mission
Direction Départementale de la cohésion sociale de l'Ain	MICHON Emmanuel	Conseiller technique, pédagogique supérieur
DREAL Aura	CHATELAIN Marc	Chef de projet (PPME)
ONF	DUCROZET Loïc	Agent

## EXCUSÉS

STRUCTURE	NOM PRENOM	QUALITE
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	REVOL-BUISSON Claire	Chargée de Mission
Commune de Courmangoux	MORNAY Mireille	Maire
Commune de Jasseron	MATHIEU Alain	Maire
Commune de Matafelon-Granges	DUPARCHY Jean-Pierre	Maire
Haut Bugey Agglomération	DEGUERRY Jean	Président
CC Rives de l'Ain - Pays de Cerdon / Conseil Départemental de l'Ain	DUPUIS Thierry	Président
SIVU de distribution d'eau Ain Veyle Revermont	RAPY Jean-Claude	Président
Syndicat Mixte BUCOPA	SELIGNAN Jacqueline	Présidente
Syndicat Mixte BUCOPA	PREMILLIEU Olivier	Chargé de projet
SEMA	DOLINE Camille	Chargée de mission
SEMA	FRANCON Vanessa	Chargée de mission
CEN RA	FAVRE Elisabeth	Chargée de mission
FRAPNA Ain	GREA Bénédicte	Animatrice
ONCFS		
Préfecture de l'Ain	COCHET Arnaud	Préfet

*Madame la Présidente de COPIL Brigitte MORELLET a ouvert la séance en remerciant l'ensemble des présents d'être venus. Elle a également remercié la mairie de Verjon pour son accueil.*

*Monsieur le Maire de Verjon, Philippe JAMME, a pris la parole pour accueillir le COPIL et a fait part de la sensibilité de la commune concernant Natura 2000 puisque Verjon est concerné notamment par des pelouses à orchidées.*

Après avoir présenté la liste des excusés, Mme Brigitte MORELLET a repris la parole pour énumérer l'ordre du jour de ce COPIL :

- Approbation du compte-rendu du COPIL du 20/11/2017
- Modification de la composition du COPIL
- Bilan des actions réalisées en 2018 par la CA3B et ses partenaires
- Perspectives pour l'année 2019
- Révision du DOCOB : constitution des groupes de travail
- Questions diverses

**IMPORTANT : le diaporama présenté et les autres annexes sont à télécharger avant le 20 décembre 2018 (voir page 12).**

### **1- Approbation du compte-rendu du COPIL du 20/11/2017**

Il est proposé d'approuver le compte-rendu du COPIL Natura 2000 du 20/11/2017 sur la base du relevé de décisions transmis en pièce jointe aux invitations du COPIL 2018.

**➔ Le COPIL approuve à l'unanimité le compte-rendu du COPIL du 20-11-2017.**

Avant de traiter les autres points à l'ordre du jour, un rappel est fait sur le site Natura 2000 du Revermont. Sont notamment soulignés les 2 principaux enjeux de conservation du site (les pelouses à orchidées et les chauves-souris) et la logique de conciliation « préservation de la biodiversité et activités humaines » dans laquelle s'inscrit ce type de politique environnementale.

## 2- Modification de la composition du COPIL

Mme MORELLET a rappelé que l'Arrêté Préfectoral désignant les membres du COPIL du site Natura 2000 « Revermont et gorges de l'Ain » date du 26/05/2018 et doit être révisé. L'avis du COPIL est donc sollicité sur les divers types de représentants et sera pris en compte par la DDT en janvier 2019 pour rédiger le nouvel arrêté.

En plus d'un toilettage de l'arrêté lié aux évolutions des diverses structures (fusions, changement de compétences et de noms...), il est proposé d'enlever certaines structures et d'en intégrer de nouvelles pour constituer un COPIL cohérent et pertinent au vu des enjeux du site et compte-tenu des spécificités du territoire du Revermont.

L'arrêté prévoit 5 types de représentants :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Services de l'Etat et Etablissements Publics
- Propriétaires et usagers
- Associations de protection de la Nature et structures gestionnaires d'espaces naturels
- Organismes et représentants scientifiques

### Au sein des « collectivités territoriales et leurs groupements » :

**Les Syndicats de Rivière** ont toujours été associés au COPIL (Reyssouze, Sevron/Solnan, l'Ain et ses affluents). Il est proposé de les conserver.

*M. LUEZ (Maire de Bohas-Meyriat-Rignat) s'est interrogé sur la pertinence d'inclure le Syndicat de rivière de la Reyssouze étant donné le faible recoupement de son périmètre de compétence avec le site Natura 2000.* Il est donc proposé de demander au Syndicat de la Reyssouze s'il souhaite ou non rester dans le COPIL.

Trois **syndicats des eaux/assainissement** étaient intégrés au COPIL. D'autres structures analogues sont concernées sur les communes du site Natura 2000 mais n'apparaissent pas dans l'arrêté. Pour éviter de multiplier les représentants, il est proposé de ne conserver dans le COPIL qu'une seule structure où le lien « eau - Natura 2000 » est le plus direct puisqu'elle gère notamment le secteur de Corveissiat (problématiques de qualité des eaux de la grotte et de la reculée, caractère karstique du secteur pris en compte pour la station de pompage) : le Syndicat des eaux Ain-Suran-Revermont. Cette structure est amenée à évoluer en 2019 en une structure plus large : le Syndicat Bresse Suran Revermont. Il est donc proposé d'inscrire ce nouveau syndicat dans l'arrêté.

Les **structures porteuses des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)** ont évolué depuis 2010. Etant donné l'importance du volet écologique de ces documents, notamment en termes de réservoirs de biodiversité et de connectivité dans le paysage, il est proposé de conserver ces structures. Le site Natura 2000 est concerné par trois SCOT. Deux sont déjà intégrés à travers la présence dans le COPIL de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et Haut-Bugey Agglomération. A ce titre, il est proposé de conserver le Syndicat du Scot Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain comme membre du COPIL.

Il est proposé d'intégrer le **Syndicat intercommunal de l'Energie et l'e-communication de l'Ain (SIEA)** au COPIL. En effet il s'agit d'un interlocuteur incontournable concernant la gestion de l'éclairage public. Et la problématique de la pollution lumineuse concerne le site Natura 2000 puisqu'elle impacte les chauves-souris notamment.

*Sébastien TOURNIER (Département de l'Ain) a aussi rappelé que le SIEA est en charge des outils cartographiques en ligne mis à la disposition des collectivités. Il semble donc pertinent de les intégrer également à ce titre.*

D'autres structures avaient été préalablement évoquées lors d'une première extraction des collectivités ayant un périmètre juxtaposé à celui de Natura 2000 mais leur intégration n'a pas été jugée pertinente : c'est le cas des Syndicats à Vocation Scolaire, d'ORGANOM ou encore du Syndicat d'Initiative forestière du Haut Buguey, qui sont donc écartés.

*Concernant la représentation de l'éducation nationale, en lien avec les actions pédagogiques menées par Natura 2000 (financements d'animations scolaires sur la biodiversité et Natura 2000), le COPIL a proposé de s'orienter vers la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).*

### **Au sein des « Services de l'État et Etablissements Publics »**

La DDT prévoit d'ajouter la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF), l'Agence Française de la Biodiversité et la Préfecture de l'Ain aux 5 structures déjà membres : la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement (DREAL), la direction Départementale des Territoires (DDT), l'Office National des Forêts, l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

### **Au sein des « propriétaires et usagers »**

Les membres actuels peuvent être répartis en trois domaines : agriculture, forêt et autres usages.

- Il n'y a pas d'autres structures identifiées sur le territoire **en lien avec la forêt** qui pourrait être intégrées au COPIL.
- Il est proposé de compléter les **représentants agricoles** actuels (Chambre d'Agriculture et Syndicat Départemental de la Propriété Agricole et Rurale) par l'intégration de la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA) pour ses compétences en lien avec le pastoralisme et sa connaissance du territoire.

*Daniel BROCHIER (représentant de la SEMA via la Commission territoriale Revermont Piémont) indique que l'existence de la commission territoriale peut répondre à ce besoin. Le COPIL valide cette proposition.*

Il est aussi proposé d'ajouter trois syndicats agricoles, représentants la majorité des agriculteurs du département : FDSEA / Jeunes Agriculteurs / Confédération Paysanne.

*La présence de syndicats agricoles est assimilée à du lobbying par plusieurs membres du COPIL.*

*Alexandre LAFLEUR (SR3A) interroge notamment la nature des trois syndicats retenus, étant donné que d'autres existent dans le département... La FDSEA et les Jeunes Agriculteurs constituent la même structure a priori et sont proches de la Chambre d'Agriculture. Il y aurait donc une certaine redondance des représentants.*

*Muriel DURAND-BOURLIER (DDT) précise que ces syndicats sont aujourd'hui systématiquement associés aux COPIL Natura 2000 du département.*

*Le COPIL rappelle aussi que certains agriculteurs ne sont pas syndiqués, en particulier dans le Revermont. Il est répondu que ceux-là sont alors représentés par défaut par la Chambre d'Agriculture.*

*D'autre part, plusieurs membres du COPIL craignent un déséquilibre des représentants, avec une dominance agricole par rapport aux autres usagers.*

*L'animatrice Natura 2000 rappelle que les enjeux liés aux activités agricoles (essentiellement au pastoralisme) ont aujourd'hui plus de poids dans l'animation du site (en lien avec la conservation des pelouses à orchidées notamment) que ceux liés à l'activité forestière mais entend qu'une surreprésentation agricole n'est pas souhaitable. La liste va être retravaillée.*

D'autres structures en lien avec l'agriculture avaient été listées pour intégrer le COPIL

- Structures collectives : SICA Ain Suran / SICA Revermont / Syndicat Pastoral de Cuvergnat :

Ces structures sont considérées comme représentées à travers la SEMA.

- Futures Associations Foncières Pastorales (AFP Toulangeon, Grand Coirent) :  
Ces structures sont considérées comme représentées à travers la SEMA.

- L'Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR) :  
La question d'intégrer ou non cette structure n'a pas été traitée lors du COPIL.

• Concernant les **autres usages**, les représentants listés dans l'arrêté sont :

- Comité Départemental du Tourisme
- Fédération Départementale de la Chasse
- Fédération Départementale de la Pêche et protection des milieux aquatiques

*Le COPIL s'interroge sur la pertinence de conserver la Fédération de la pêche au sein du COPIL Natura 2000 du Revermont, étant donné le périmètre du site, déconnecté des rivières (exceptions de la reculée de Corveissiat et des gorges de l'Ain, sur des secteurs comme Jarbonnet). L'existence (ou le projet de création) de mises à l'eau et la présence de pêcheurs sur des sites comme Jarbonnet pourrait justifier ce choix. La question va donc être ré-étudiée.*

- Comité Départemental de Spéléologie
- Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
- Union Nationale des Industries des Carrières et Matériaux (UNICEM AURA)

*Marc CHATELAIN (DREAL) rappelle que cette association des professionnels est notamment reconnue en France pour son travail d'accompagnement des projets de réhabilitation des carrières.*

Il est proposé d'ajouter :

- RTE (lignes électriques)

*Marc CHATELAIN (DREAL) indique que la plupart des sites Natura 2000 sont concernés par le passage des lignes électriques, avec des problématiques réelles sur la Dombes notamment. Les intégrer au COPIL nécessiterait d'étendre leur présence à tous les sites Natura 2000, ce qui ne semble pas pertinent.*

*L'animatrice Natura 2000 souligne l'impact paysager de ces lignes, au même titre que les carrières et rappelle que certaines entités du site Natura 2000 du Revermont correspondent à ces zones entretenues sous les lignes. Mais cet acteur n'est en effet pas spécifique du Revermont et gorges de l'Ain.*

- Randonneurs Etoile du Revermont

Intégrer une association de randonneurs locale ne paraît pas pertinent dans la mesure où d'autres associations existent sur le périmètre. Il paraît plus pertinent de se tourner vers le Comité Départemental de l'Ain de la Fédération Française de Randonnée.

- Un acteur de l'escalade

Plusieurs sites d'escalade sont présents en Revermont, dont certains sur des falaises Natura 2000. Aucun acteur précis n'a été identifié. Le COPIL propose de se tourner vers le Comité Départemental de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ou vers l'Association de la Gestion et de l'Équipement des Sites de pratique d'Escalade, de Spéléologie et de Canyonisme (AGESSEC).

- Syndicat des Energies Renouvelables (*éoliennes*)

Ce syndicat professionnel, au même titre que l'UNICEM pour les carrières, pourrait être intégré au COPIL pour traiter de la problématique des éoliennes vis-à-vis des chiroptères notamment. Aucun parc n'existe aujourd'hui dans le Revermont mais un certain nombre de projets pourraient voir le jour à l'Est du Département.

Le COPIL ne souhaite pas que cette structure soit intégrée car redoute un rôle de lobbyiste.

## **Au sein des « associations de protection de la Nature et structures gestionnaires d'espaces naturels »**

Il est proposé de conserver les trois structures actuelles : Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes, la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération Régionale de Protection de la

Nature (FRAPNA Ain). Il est proposé de transférer l'Association de Gestion des Espaces Karstiques (AGEK) dans ce type de représentants (autrefois rattachée aux usagers) puisqu'elle est gestionnaire de l'Espace Naturel Sensible de la reculée de Corveissiat depuis 2016.

#### **Au sein des « représentants scientifiques »**

Seul le Conservatoire Botanique National Alpin est proposé dans cette catégorie.

*Marc CHATELAIN (DREAL) émet des réserves quant à l'intérêt qu'aura le CBNA à être intégré au COPIL.*

Il leur sera donc directement demandé s'il le souhaite ou non.

*Robin LETSCHER (LPO Aura) propose également de fusionner les deux derniers types de représentants pour former un groupe « Association de Protection de la Nature, gestionnaires d'espaces naturels et scientifiques ».*

La DDT va examiner cette possibilité.

**➔ Le COPIL souhaite que cette nouvelle liste ne soit pas trop étendue et qu'elle permette de réunir des acteurs qui se sentent concernés par la mise en œuvre de Natura 2000.**

### **3- Bilan des actions réalisées en 2018 par la CA3B et ses partenaires**

Les actions de connaissances scientifiques, accompagnement à la gestion et de sensibilisation menées en 2018 sur le site Natura 2000 ont été présentées au COPIL (cf. diaporama en annexe).

#### **a- Volet Connaissances**

Il s'agit essentiellement d'actions concernant les chauves-souris. Les comptages hivernaux des 3 cavités majeures du site (Courtouphle, Corveissiat et Hautecourt) ont été poursuivis cette année encore. Robin LETSCHER (LPO) a présenté les résultats (cf. diaporama LPO), avec des effectifs qui se maintiennent voire sont en légère progression pour le Minioptère de Schreibers (Courtouphle) ou le Grand et Petit Rhinolophe (Courtouphle et Hautecourt).

Le comptage de la grotte de Corveissiat s'est avéré décevant (1 seul individu de murin de Daubenton). Mais il a été précisé que les conditions météorologiques n'ont pas offert les meilleures conditions de comptage (semaine précédente douce qui a pu favoriser le déplacement des chauves-souris et débit de la rivière souterraine trop important pour réaliser le comptage dans la deuxième partie de la grotte).

*Philippe VERMEIL (AGEK) a souligné la présence plus fréquente de chauves-souris au-dessus de la rivière plutôt que dans le porche, y compris en dehors de la période hivernale.*

Concernant la gestion de ces cavités :

- Une nouvelle convention quadripartite (Commune de Matafelon-Granges, Comité Départemental de Spéléologie, LPO et CA3B) va être reconduite dans la continuité de celle établie en 2014 avec l'ancienne structure porteuse de Natura 2000 (SMISA).
- Un nouveau règlement d'accès à la grotte de Corveissiat doit être mis en place dans le cadre du Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de Corveissiat.

*Philippe VERMEIL (AGEK) a précisé que la version proposée était à l'étude au Département de l'Ain.*

- Un nouveau Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Grotte de Hautecourt doit être mis en place pour la période 2020-2024.

*Robin LETSCHER (LPO et conservateur de la RNN) a précisé que les divers avis nécessaires pour la mise en place du plan ont conduit à décaler la mise en œuvre du document d'une année. Il a ensuite rapidement présenté les grands enjeux de la réserve et une partie du travail réalisé par le laboratoire EDYTEM, notamment une première numérisation de la grotte qui devrait évoluer vers un aperçu plus fidèle et réaliste de la cavité.*

La fréquentation humaine de la grotte de Courtouphle a également été présentée puisqu'un écompte est installé depuis 5 ans et qu'un carnet de suivi dans la grotte incite les personnes faisant la traversée à noter leur passage (date, club, effectif...). Une augmentation de la fréquentation en période très sensible pour les chauves-souris est constatée entre novembre 2016 et février 2017. De plus, en 2017, seulement 42% des passages relevés par l'écompte sont notés dans le carnet.

Bertrand VALTON (Comité de Spéléologie) ne saurait expliquer cette différence. Mais il a souligné que ce carnet n'est pas perçu par les spéléologues comme du « flicage » et que c'était devenu une habitude pour les locaux de le remplir. Néanmoins, cette démarche n'est pas encore installée dans beaucoup de cavités françaises (contrairement à d'autres pays). Or, Courtouphle n'est pas fréquentée que par des clubs locaux. L'information sur les dates de la période sensible serait peut-être à élargir (congrès FFS ?).

Laurence CROPPI (Directrice Environnement - CA3B) a souligné l'absence des données de fréquentation humaine concernant la grotte de Corveissiat et la grotte de Hautecourt.

Robin LETSCHER (LPO) a rappelé que la grotte de Hautecourt était fermée à la fréquentation et que seul le gestionnaire et les personnes dûment autorisées pouvaient y pénétrer. Un cahier de suivi des fréquentations est tenu par le conservateur (date, nombre de personnes et secteurs fréquentés parmi les 8 définis) et sera donc communiqué à Natura 2000 à la suite de ce COPIL.

#### Apport post-réunion :

- nov. 2016 à oct. 2017 : 7 personnes, 4 dates (dont 1 visite d'1 personne uniquement dans le porche et 2 dates dédiées au comptage hivernal des chauves-souris).

- nov. 2017 à juill. 2018 : 39 personnes, en 10 dates, dont 34 en 8 dates (jamais plus de 6 personnes par date) correspondant au terrain nécessaire pour les 2 études menées au printemps avec Edytem / CNRS / Université Savoie-Mont-Blanc (étude géomorphologique ; histoire des usages et de la fréquentation touristique de la grotte).

Philippe VERMEIL (AGEK) a expliqué qu'en tant que gestionnaire, l'AGEK tenait également un tableau de suivi de la fréquentation de la grotte de Corveissiat, qui sera communiqué à Natura 2000 à la suite de ce COPIL. Il précise qu'il y a peu de passages hivernaux (possibilité de fréquentation sauvage exceptionnelle).

Apport post-réunion : dates de fréquentation de la grotte de janvier à octobre (cf. document en annexe). Les effectifs n'ont pas été communiqués.

Sébastien TOURNIER (Département de l'Ain) précise qu'un éco-compteur a été installé à l'extérieur de la grotte de Corveissiat pour comptabiliser la fréquentation des chemins de l'Espace Naturel Sensible. Les données indiquent une vingtaine de passages / jour en moyenne, avec une fréquentation quotidienne.

Diverses actions ont également été menées en interne pour améliorer les connaissances du site (colonies estivales, transit printanier, activité nocturne sur Corveissiat via VigieChiro,...). Le comptage de la colonie de grand rhinolophe présente dans la chartreuse de Selnac (données de 2010) n'a pas pu être réalisé faute d'une date commune. Le contact sera repris en 2019 avec une meilleure anticipation.

Alexandre LAFLEUR (SR3A) a indiqué que les toitures de la chartreuse allaient être refaites sur plusieurs années et s'est inquiété de l'impact que pouvaient avoir ces travaux sur la colonie de chauves-souris.

Robin LETSCHER (LPO) a rappelé que des travaux analogues ont déjà eu lieu les années précédentes et sont réalisés par étape étant donné l'importance des surfaces de toitures. Les combles sont suffisamment étendus pour permettre a priori la tranquillité de la colonie. Une vigilance sera néanmoins nécessaire lors du comptage 2019 pour veiller à ce que les accès soient conservés.

## **b- Volet gestion**

L'accompagnement à la gestion se concentre sur l'activité pastorale de secteurs à enjeux du site Natura 2000.

- Sur la **Réserve de Hautecourt**, un suivi du pâturage est mis en place pour voir l'évolution des milieux avec le nouvel agriculteur qui a pris en charge ce parc (depuis 2016).

- La **pelouse de Toulangeon** fait l'objet d'un travail depuis 2016 pour aboutir à un pâturage pérenne du secteur. La complexité de parcellaire a conduit à déposer un dossier de demande de financement (fonds FEADER/Département... avec l'appui de la Chambre d'Agriculture) pour la création d'une Association Foncière Pastorale. L'objectif est d'avoir un seul interlocuteur qui représente les propriétaires pour pouvoir par la suite aménager le parc (clôture, points d'eau). En attendant, une convention de pâturage a été mise en place avec un agriculteur local, avec une mise à disposition gratuite des propriétaires volontaires pour assurer l'entretien du secteur.

- Le **parc de Ramasse** doit faire l'objet de travaux (clôtures). Des subventions (fonds FEADER, département...) pourraient être mobilisées mais les devis nécessaires au montage du dossier n'ont pas encore été obtenus.

D'autre part, le **groupe de travail des agriculteurs du Revermont** continue sa formation et ses échanges pour la troisième année consécutive grâce à l'intervention de l'ADEAR et de SCOPELA (financé par des fonds Vivea) sur la gestion des prairies naturelles et l'autonomie fourragère.

#### c- Volet sensibilisation

Depuis plusieurs années, grâce aux financements Natura 2000, les écoles du territoire peuvent bénéficier d'animations scolaires gratuites. Cette année, les thèmes de la « Biodiversité du Revermont » (AGEK, 4 écoles) et des « Pelouses sèches » (FRAPNA, 3 écoles) ont été abordés.

*Philippe VERMEIL (AGEK) a rapidement décrit le contenu de l'animation « Biodiversité du Revermont » et a souligné l'intérêt des enfants concernant les milieux naturels et espèces qui les entourent. De plus, la distribution de 7 « fiches espèces » présentant la biodiversité emblématique du Revermont permet aussi de sensibiliser les parents à ce patrimoine naturel.*

Une journée destinée au grand public sur les insectes des pelouses sèches a aussi été proposée cette année (une vingtaine de participants). Le site internet de Natura 2000 et la publication d'articles dans *Le Mag* de l'Agglomération de Bourg-en-Bresse a permis de communiquer sur cet événement.

Enfin, l'animatrice Natura 2000 a fait l'objet de 8 sollicitations pour porter à connaissances les enjeux de la conservation du site (habitats et espèces) : rédaction de 2 notes d'incidences à destination des porteurs de projet, 1 avis, 2 accompagnements de travaux et échanges avec 3 collectivités.

Une veille écologique est également maintenue sur le territoire (carrières, éoliennes,...).

#### d- Point financier

Les subventions sollicitées en 2018 pour mettre en œuvre les actions précitées ont été rappelées : 23 579.24 € (50% fonds européens FEADER et 50% Etat). Le bilan reste provisoire car les dépenses de novembre et décembre ne sont pas arrêtés mais l'ensemble des actions prévues ont été menées avec une réalisation des dépenses proche de 99%.

Il a été rappelé que des versements de subventions à l'ancienne structure animatrice (ex-SMISA devenu SR3A) sont encore en attente (Animation 2017 – Plans de gestion pastorale 2015-2016).

*Muriel DURAND-BOURLIER (DDT) a précisé que les dossiers avaient été traités et que les versements devraient rapidement arriver.*

### 4- Perspectives pour l'année 2019

Le budget prévisionnel de l'animation 2019 du site Natura 2000 a été présenté (cf. tableau) et s'élève à 43 960.74 € soit une nette augmentation par rapport aux années précédentes. *Marc CHATELAIN (DREAL) a précisé que les subventions devraient être validées fin novembre.*

Trois nouvelles actions ont été détaillées :

- Le **suivi acoustique des chauves-souris de la grotte de Corveissiat** en avril et octobre (période de transit)
- Le **projet « Chauves-souris et Pollution lumineuse »** (LPO et FRAPNA) a été évoqué. Il vise à favoriser les échanges entre les élus sur la modification de l'éclairage public et à sensibiliser à cette pollution (élus, grand public, scolaires). Un courrier sera envoyé aux 24 communes du site Natura 2000 en décembre 2018/janvier 2019 pour lancer ce projet et répondre aux besoins des élus du territoire.

M. LUEZ (maire de Bohas-Meyriat-Rignat) a rappelé la nécessité d'investir dans du matériel pour permettre ensuite d'adapter les horaires d'éclairage par exemple et donc de faire des économies en termes de factures énergétiques.

M. GUILLEMOT (maire de Drom) et M. PORRIN (maire de Ramasse) ont rappelé que les communes dépendaient du SIEA et pouvaient faire leur choix sur la base des propositions du SIEA, les connaissances techniques des communes étant limitées sur ce sujet.

L'animatrice Natura 2000 a précisé que ce projet visait aussi à apporter des informations aux communes pour qu'elles connaissent la diversité des solutions existantes et qu'elles aient les outils pour faire leur choix en prenant en compte les impacts sur l'environnement, la santé publique et les aspects économiques. L'apport réglementaire (obligations légales, responsabilité du maire, sécurité...) ne sera pas oublié dans ce projet.

Marc CHATELAIN (DREAL) a précisé qu'un projet d'arrêté ministériel relatif à la pollution lumineuse pour inciter les communes à modifier leur éclairage était en phase de consultation publique sur le site du ministère : <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/prevention-des-nuisances-lumineuses-arrete-relatif-a1882.html>.

Il viserait à inciter les communes à modifier leur éclairage.

- **L'accompagnement de la gestion pastorale de la pelouse de la réserve de Hautecourt** via un diagnostic (Scopela) pour valoriser cet espace au sein du système d'exploitation de l'agriculteur.

L'augmentation du montant des subventions mobilisables a aussi permis de proposer une augmentation du temps de travail du poste d'animation du site Natura 2000 (de 0.5 ETP à 0.8 ETP), qui permettra notamment de suivre la révision du DOCOB et de mettre en œuvre la concertation.

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2019 - Animation Natura 2000 Revermont et gorges de l'Ain - Subvention 7.63 N</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Part ETAT 50%</b>	<b>PART FEADER 50%</b>
<b>Prestations de Service - frais de sous-traitance</b>	<b>16 484,00 €</b>	<b>8 242,00 €</b>	<b>8 242,00 €</b>
Suivi Chiroptères hivernal - Appui technique Courtouphle (CDS01)	650,00 €	325,00 €	325,00 €
Suivi Chiroptères Courtouphle (dt écompteur) et Corveissiat (LPO AURA)	4 384,00 €	2 192,00 €	2 192,00 €
Animations scolaires Biodiversité du Revermont (AGEK) - 1 école	250,00 €	125,00 €	125,00 €
Animations scolaires Pelouses sèches et agriculture (FRAPNA 01) - 1 module de 3 séances	900,00 €	450,00 €	450,00 €
Chiroptères et Pollution lumineuse (volet LPO)	2 860,00 €	1 430,00 €	1 430,00 €
Chiroptères et Pollution lumineuse (volet FRAPNA)	5 100,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €
Accompagnement gestion pastorale RNN Hautecourt (Scopela)	2 340,00 €	1 170,00 €	1 170,00 €
<b>Dépenses de rémunération</b>	<b>27 476,74 €</b>	<b>13 738,37 €</b>	<b>13 738,37 €</b>
80 % : salaire brut + charges patronales (d'après salaire aout 2018)	27 476,74 €	13 738,37 €	13 738,37 €
<b>Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Coûts indirects (15% rémunération)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>43 960,74 €</b>	<b>21 980,37 €</b>	<b>21 980,37 €</b>

➔ Le COPIL a approuvé le budget pour l'animation 2019 du site Natura 2000.

## 5- Révision du DOCOB : constitution des groupes de travail

Il est rappelé que le Document d'Objectifs est le « plan de gestion » du site Natura 2000 qui établit :

- état des lieux et diagnostic (écologique et socio-économique)
- définition des enjeux
- actions à mettre en œuvre

Le DOCOB du « Revermont et gorges de l'Ain » date de 2004 et doit être révisé. Le COPIL du 20/11/2017 avait d'ailleurs pris la décision d'amorcer le travail préalable à la révision. La CA3B s'était aussi engagée dans ce sens.

Il est donc prévu d'effectuer ce travail sur 3 années (2019-2020-2021) et notamment de :

- Actualiser la cartographie des habitats (2019-2021, budget > 40 000 € ; prise en charge partielle via des subventions de l'Etat, qui seront complétés par les fonds propres de la CA3B)
- Synthétiser les apports des études déjà réalisées et actualiser les données naturalistes (inventaires flore/faune) : étude chauves-souris forestières, inventaire des insectes des pelouses sèches (papillons)
- Actualiser le diagnostic socio-économique du territoire
- Faire le bilan des actions engagées (contrats Natura 2000, actions diverses,...) via l'évaluation du DOCOB (prestataire externe obligatoire).

Ces études fourniront les éléments pour rédiger un nouveau DOCOB (voire de définir un nouveau périmètre). La concertation avec les acteurs du territoire sera centrale dans cette révision pour aboutir à un DOCOB cohérent et pertinent.

Pour mettre en œuvre cette concertation :

- Le COPIL sera sollicité annuellement,
- Il est proposé d'établir des groupes de travail thématiques.

Ces groupes de travail auront pour objet de :

- Définir les enjeux de préservation de la Biodiversité en lien avec les activités humaines ;
- Suivre les études, discuter des diagnostics ;
- Chercher des solutions, proposer des idées et actions prenant en compte les spécificités du territoire (gestion/sensibilisation).

**Deux groupes thématiques sont proposés :**

- **Pelouses, Agriculture et paysage**
- **Chauves-souris, grottes et forêt**

La forme et la mise en œuvre de ces groupes restent à définir : composition (élus de collectivités, usagers, techniciens,...), fréquence des réunions, etc.

Il est proposé de désigner un élu coordinateur, qui sera présent dans les deux groupes et suivra la révision du DOCOB. Il est proposé à Brigitte MORELLET, en tant que présidente du COPIL, d'occuper cette fonction.

**→ Le COPIL désigne Brigitte MORELLET comme élue coordinatrice.**

Après avoir listé quelques sujets pouvant être évoqués dans ces deux groupes, il est proposé aux membres du COPIL de s'y inscrire (circulation d'une fiche).

*M. LUEZ a précisé que ce DOCOB devait aussi être synthétique, sentiment partagé au sein du COPIL. Il a aussi rappelé que les élections de 2020 vont intervenir au milieu de cette révision, impliquant le changement de certains représentants.*

*Alexandre LAFLEUR (SR3A, ex SMISA) a tenu à saluer l'implication de la CA3B pour la révision de ce DOCOB que l'ancienne structure porteuse (SMISA) n'avait pas pu porter. Il a également souligné que dans le DOCOB de 2004, les questions d'urbanisme et le lien de Natura 2000 avec les documents de planification n'avaient pas été suffisamment bien traités. Cette révision pourrait être l'occasion d'aborder ce sujet transversal, difficile à rattacher à un groupe thématique précis.*

*L'animatrice Natura 2000 a reconnu l'importance de ce sujet, qui touche notamment aussi aux paysages. Les sollicitations des collectivités à ce sujet (Natura 2000 et PLU, permis de construire etc.) ne sont pas rares. Lorène JOCTEUR (CAUE) a émis la possibilité de traiter le sujet en réunissant les deux groupes thématiques ou de faire une réunion dédiée dans le cadre de la révision du COPIL.*

*Sébastien TOURNIER (Département de l'Ain) demande s'il est possible de faire connaître ultérieurement l'implication d'un membre de la structure dans ces groupes.*

*L'animatrice Natura 2000 confirme que c'est bien évidemment possible, l'objectif étant d'établir ces listes avant les vacances de Noël. Les membres absents au COPIL seront sollicités lors de l'envoi du compte-rendu afin de compléter ces groupes de travail.*

## 6- Questions diverses

Avant de clore le COPIL, un temps pour traiter les questions diverses est proposé.

*M. LUEZ soulève la problématique de la pyrale du buis et son impact sur le paysage.*

Le COPIL est interpellé par cette question. *M. GUILLEMOT (maire de Drom) s'interroge sur la situation des autres régions et sur l'existence d'éventuelles solutions.*

*L'animatrice Natura 2000 a rappelé l'impossibilité d'agir sur ce papillon nocturne invasif et très dynamique dans les espaces naturels. Plusieurs années seront nécessaires pour arriver à un équilibre. La prédation de certains oiseaux et chauves-souris est constatée sur l'espèce mais reste insuffisante pour contrôler les populations. On peut également supposer que l'épuisement de la ressource alimentaire, c'est-à-dire le buis, finira par devenir critique et entraînera une diminution de la pyrale. D'ici là, les dégâts sur le buis seront considérables : cela peut entraîner la mort des pieds quand la pyrale a consommé l'écorce. Les rejets de certains pieds ne suffiront pas à maintenir l'espèce mais peut-être que les graines du buis offriront un retour à l'espèce quand la pyrale sera régulée. Néanmoins, la croissance du buis reste lente donc d'autres espèces pourraient s'installer d'ici-là à la place mais lesquelles ? Et quels impacts sur la faune et la flore ?*

*Sébastien TOURNIER (Département) rappelle aussi l'impact direct sur l'érosion des sols.*

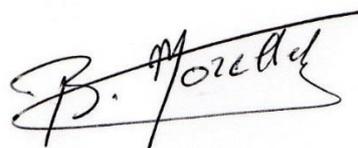
*Robin LETSCHER de la LPO précise qu'un protocole de suivi scientifique sera mis en place sur la Réserve de Hautecourt pour suivre l'évolution des buis. D'autres sites sont étudiés également dans l'Ain et la France et ils devraient permettre de dégager une tendance de l'évolution de la pyrale et des buis.*

*Laurence CROPPI (Directrice Environnement de la CA3B) indique qu'il est prévu de communiquer auprès des communes sur la question des espèces invasives, dont la pyrale.*

*Marc CHATELAIN (DREAL) rappelle que les buxaias (habitats naturels constitué par les buis) constituent un Habitat d'Intérêt Communautaire, qui n'a jamais fait l'objet de préoccupations particulières sur les sites Natura 2000 (bien implanté, sans menace particulière). Or aujourd'hui, le maintien de cet habitat est incertain.*

Le COPIL s'est terminé par un temps d'échanges convivial, autour d'un verre offert par la commune de Verjon.

**Brigitte MORELLET**  
Présidente du COPIL



## ANNEXES

**IMPORTANT** : les annexes au compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Revermont et gorges de l'Ain du 13/11/2018 sont à télécharger à partir du lien suivant valide **jusqu'au 20/12/2018** :

[www.grosfichiers.com/5l8stM0mjn5zR](http://www.grosfichiers.com/5l8stM0mjn5zR)

- Diaporama présenté au COPIL
- Diaporama présenté par la LPO
- Dates des fréquentations de la grotte de Corveissiat communiquées par l'AGEK

### **Contact et coordonnées de l'Animatrice Natura 2000 :**

Alicia TEYSSIER  
5 route des orchidées  
Chavannes-sur-Suran  
01250 NIVIGNE ET SURAN  
alicia.teyssier@ca3b.fr  
06 28 09 69 96 ou 09 69 07 04 39